

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Brigitte BROGNET (procuration à Bernard WANTE), Mme Michèle BISIAUX (procuration à Simonne MALET), Mme Françoise LEVEAUX (procuration à Corinne DELDIQUE), Mr Jean-Philippe LAMAND (procuration à Grégory PINATEL), Joëlle BLEUX (procuration à Cyrille PLATEAU), Grégory PINATEL (pour les ordres du jour n°1 à 4)

### 1 VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Mr le Maire propose de voter le budget annexe « Eau Potable » 2022 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 87.000€	Dépenses : 0
Recettes : 87.000€	Recettes : 0

Adopté à l'unanimité par 17 voix POUR (13+4 pouvoirs)

### 2 VOTE DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2022

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation. Suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Désormais, le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29% doit s'additionner au taux communal.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'impositions et d'y ajouter conformément à la loi le taux de la part départementale.

	Taux 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	<b>36,14%</b> (16,85+19,29)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	<b>47,00%</b>

Adopté à l'unanimité par 17 voix POUR (13+4 pouvoirs)

### 3 COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que la commission administrative ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré par 17 voix POUR (13+4 pouvoirs), le conseil municipal approuve le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par Mr le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 4 COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Mme Maryvone RINGEVAL, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés 15 voix POUR (11+ 4 pouvoirs) et 1 Abstention (Audrey PETIT)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		836.201,18	119.423,04		119.423,04	836.201,18
Opérations 2021	1.859.811,34	2.137.187,70	915.601,25	1.788.204,86	2.775.412,59	3.925.392,56
Résultat 2021		277.376,36		872603,61		1.149.979,97
Totaux cumulés		1.113.577,54		753.180,57		1.866.758.11
Restes à réaliser			394.100,00		394.100,00	
Totaux cumulés		1.113.577,54			3.288935,63	4.761.593,74
Résultats définitifs avec RAR		1.113.577,54		359.080,57		1.472.658,11

Constate pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

-arrête les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus

## 5 AFFECTATION DU RESULTAT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1.859.811,34€

Recettes : 2.137.187,70€

Résultat 2021 : 277.376,36€

Résultat antérieur : 836.201,18€

**Résultat final : 1.113.577,54€**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 915.601,25€

Recettes : 1.788.204,86

Résultat 2021 : 872.606,61€

Résultat antérieur : -119.423,04€

**Résultat final : 753.180,57€**

**Restes à réaliser** Dépenses : 1.124.100

Recettes : 730.000

RAR = -394.100€

**Cumul avec RAR : +359.080,57€**

### AFFECTATION DU RESULTAT

Compte 1068 : 0

**R002 : 1.113.577,54€** (Excédent de fonctionnement reporté)

ADOPTE à l'UNANIMITE

## 6- BUDGET PRIMITIF 2022

Mr le Maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2022 dressé par la commission des finances qui s'arrête comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 3.307.312,27€  
Recettes : 3.307.312,27€

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 2.395.325,32€  
Recettes : 2.395.325,32€

ADOPTE à l'UNANIMITE

## 7 ADMISSION EN NON VALEUR

Mr le Maire donne connaissance aux élus de la liste n° 4376840211 de Mr le Trésorier de Cambrai, arrêtée le 02/02/2022 présentant des admissions en non-valeur réparties sur 11 titres de recettes pour un montant global de 209,52€.

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette liste.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la liste n°4376840211 en annexe, présentée pour un montant global de 209,52€,

Dit que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget primitif comme suit : article 6541 - Créances admises en non-valeur pour un montant de 209,52€.

## 8 SUBVENTIONS 2022

Mr le Maire propose au conseil municipal de voter les montants des subventions 2022 comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant 2022	Nombre de voix
ACPG - CATM	400€	19 (14+5 pouvoirs)
AINES DE LA MARLIERE	400€	18 (13+5 pouvoirs) Audrey PETIT ne prend pas part au vote
APE JULES FERRY	250€	19 (14+5 pouvoirs)
CLUB DE LOISIRS	250€	19 (14+5 pouvoirs)
COMITE DE LOISIRS DU PERSONNEL COMMUNAL	2.000€	19 (14+5 pouvoirs)
HARMONIE L'AVENIR	800€	18 (13+5 pouvoirs) Stéphane POBEREJKO ne prend pas part au vote
JOYEUX SAINT OLLOIS	250€	19 (14+5 pouvoirs)
JUDO CLUB	3.000€	19 (14+5 pouvoirs)
MUTUELLE SAINTE OLLOISE	250€	18 (13+5 pouvoirs) Jean-Yves DEZ ne prend pas part au vote
OLYMPIQUE SAINT OLLOIS	6.000€	18 voix pour (14+4 pouvoirs) La procuration de Michèle BISIAUX ne peut pas être prise en compte (article L2131-11 du CGCT)
PETANQUE SAINTE OLLOISE	500€	19 (14+5 pouvoirs)
TENNIS DE TABLE	3.000€	19 (14+5 pouvoirs)

<b>AUTRES ORGANISMES</b>	Montant 2022	Nombre de voix
EPICERIE SOCIALE TREMPLIN	300€	19 (14+5 pouvoirs)
SECOURS CATHOLIQUE DE CAMBRAI	100€	19 (14+5 pouvoirs)
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	100€	19 (14+5 pouvoirs)
UFC QUE CHOISIR	250€	19 (14+5 pouvoirs)
CCAS RAILLENCOURT STE OLLE	11.000€	19 (14+5 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

### **9 PRIME AUX MEDAILLES DU TRAVAIL**

Mr le Maire propose aux élus de reconduire le montant de la prime de 40€ (quarante euros) accordée aux récipiendaires de la médaille du travail suivants :

<b>PROMOTION DU 14 JUILLET 2021</b>	
Mme NOREUX Jenny	Échelon Argent
Mme SAVARY Karine	Échelon Vermeil
Mr ALVES DE ARAUJO Arthur	Échelon Vermeil
Mr STIEVET Didier	Échelon Argent/Vermeil/Or et Grand Or
<b>PROMOTION DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022</b>	
Mme THIERY Lydie	Échelon Argent
Mr GARRET Patrick	Echelon Vermeil
Mr PEREIRA Carlos	Echelon Vermeil

Adopté à l'Unanimité

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Bernard de NARDA  
Maire

